

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation : 25 Juin 2026

Étaient présents : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

Étaient représentés : Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

Étaient excusés : Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°20260707-04**Lotissement « le Padouen »****SEM 47 - Approbation du Compte Rendu Annuel d'activités 2025 (CRAC)**

Par convention de concession en date du 7 juillet 2022, la commune de Buzet-sur-Baïse a confié à la SEM 47, l'aménagement du lotissement « le Padouen ».

En application des dispositions de cette convention ainsi que de l'article L-1523-3 du C.G.C.T., la SEM 47 doit chaque année fournir un CRAC à la collectivité comportant notamment :

- un bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître d'une part l'état des réalisations en dépenses et recettes au 31/12/2025 et d'autre part les perspectives 2026 et suivants des dépenses et recettes restant à réaliser,

L'ensemble de ces documents est soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SEM 47 présente le CRAC de la zone d'habitat dénommée " le Padouen " à Buzet-sur-Baïse, arrêté à la date du 31 décembre 2025 et qui présente un solde négatif de 57 293 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le CRAC établie le 31/12/2025 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant

La Secrétaire de séance
Rachel BIASON

Pour copie conforme,
A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026

Le Maire,
Christophe SANS

